



**SMIRTOM**  
DU VEXIN



**Conseil Municipal  
Grisy-Les-Plâtres**

**Mardi 5 décembre 2023  
20h30**

# Présentation du SMIRTOM du Vexin

Le SMIRTOM du Vexin gère la collecte et le traitement des déchets pour :

 72 communes SMIRTOM du Vexin

 54 064 habitants

 3 groupements de communes

CC Vexin Val de Seine (26 communes) : 16 953 habitants

CC Vexin Centre (34 communes) : 25 191 habitants

CC Sausseron Impressionnistes (12 communes) : 11 920 habitants

Fourniture des bacs, collecte en porte à porte,  
accès en déchèteries, traitement des déchets,  
communication liée aux déchets...

2 ambassadeurs de tri, 1 secrétaire, 1 comptable,  
1 responsable administrative et 1 responsable technique

# Modalités de collecte générales

FLUX	FRÉQUENCE & COULEUR DE BAC
<b>Ordures ménagères</b>	1 fois par semaine Bac à couvercle gris, fourni par le SMIRTOM du Vexin 
<b>Emballages-papiers</b>	toutes les 2 semaines Bac à couvercle jaune, fourni par le SMIRTOM du Vexin 
<b>Verre</b>	toutes les 4 semaines Bac à couvercle vert, fourni par le SMIRTOM du Vexin 
<b>Encombrants</b>	2 fois par an Les DMS(*), les DEEE(**), les pneus, les gravats ne sont pas collectés avec les encombrants Ils doivent être déposés en déchèterie  (* ) Déchets Ménagers Spéciaux (** ) Déchets d'Équipement Électrique et Électronique

En complément de la collecte du verre en porte à porte,  
des Points d'Apport Volontaire (PAV) sont à disposition sur différentes communes du territoire

**Les modalités de collecte sont actées  
dans le Règlement de collecte du SMIRTOM du Vexin**

# Modalités de collecte générales

Les déchets doivent être présentés dans les bacs fournis par le SMIRTOM du Vexin  
=> le vrac au sol, les bacs personnels sont interdits

Les anciens bacs  
ou ceux achetés dans le commerce sont refusés



Le vrac au sol, les sacs présentés  
seuls ou à côté d'un bac sont refusés



Les bacs doivent être présentés en bordures de voirie accessibles aux camions de collecte, la veille du jour de ramassage

Les entreprises peuvent bénéficier du service mis en place par le SMIRTOM du Vexin si leurs déchets sont assimilables à des Ordures Ménagères (OM) ; c'est-à-dire même type et même quantité de déchets qu'une famille

=> collecte des OM limitée à 1 bac 660 litres (4 roues) par semaine

=> pas de limite de quantité pour les emballages et le verre dans la mesure où les consignes de tri sont respectées

# Consignes de tri bac jaune

## TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL, CARTON ET LES PAPIERS

Papiers, emballages  
et briques en carton



Emballages en métal



Emballages en plastique



Nouveau depuis le  
1<sup>er</sup> janvier 2023



LES BONS GESTES DE TRI

BIEN LES **VIDER**, INUTILE DE LES **LAVER**, DÉPOSER DANS LE BAC  
**SÉPARÉS** LES UNS DES AUTRES ET SANS SAC.

CITEO

Un doute, une question ?  
01 34 66 18 40  
[www.smirtomduvexin.net](http://www.smirtomduvexin.net)

# Point sur le coût du service collecte / déchèteries / traitement

Les différents services réalisés par le SMIRTOM du Vexin sont financés :

- Par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) prélevée avec la Taxe Foncière
- Par les reventes des matériaux recyclables (emballages du bac jaune, verre du bac vert, cartons et ferrailles collectés en déchèteries)
- Par les soutiens des éco-organismes (majoritairement CITEO)

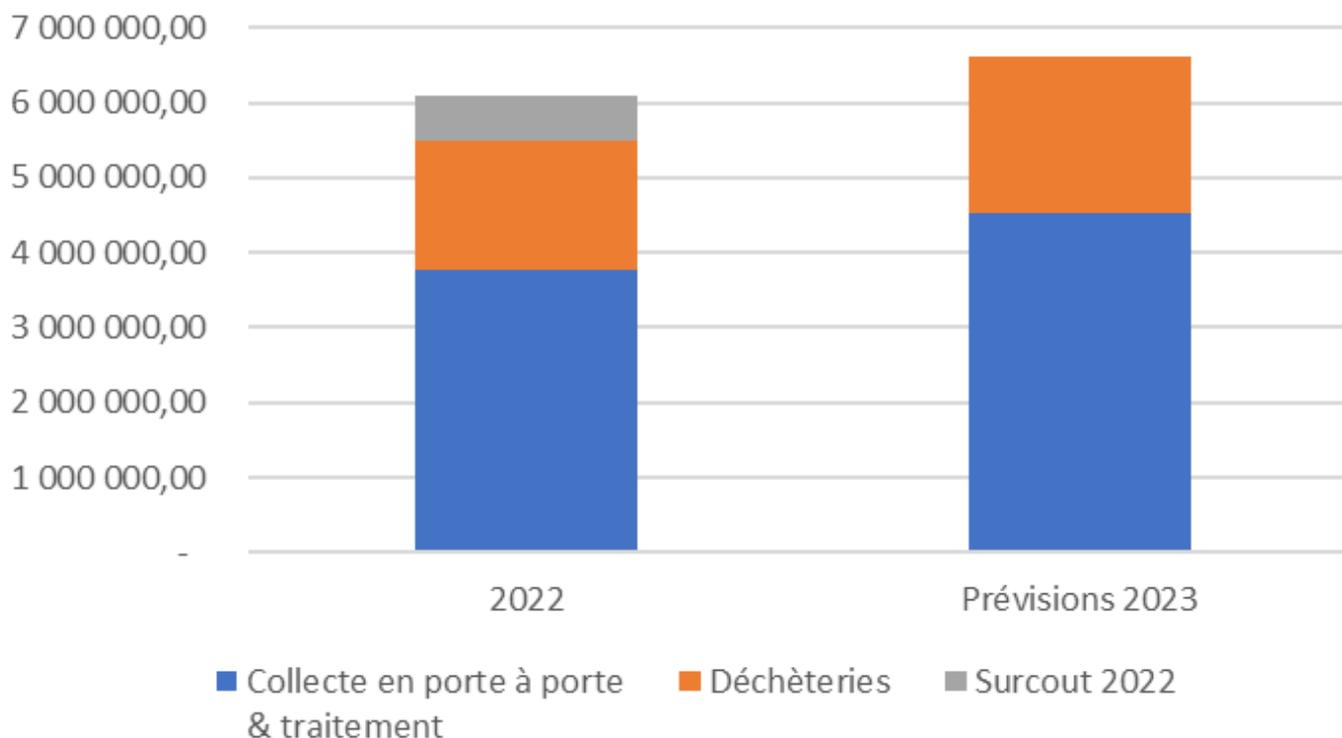
*Ces recettes servent à financer  
l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement et à la réalisation  
du service de collecte et de traitement des déchets*

Pour l'ensemble des prestations réalisées, le SMIRTOM du Vexin a conclu des marchés avec des prestataires privés.  
Les prix des prestations sont réactualisés régulièrement.

# Point sur le coût du service collecte / déchèteries / traitement

Entre 2022 et 2023, augmentation des dépenses d'environ 21 %  
=> hausse des prix des prestations  
=> Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)

## Évolution du budget du SMIRTOM du Vexin



# Point sur le coût du service collecte / déchèteries / traitement

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) est une taxe gouvernementale qui s'applique :

=> aux tonnages incinérés (ordures ménagères)

=> aux tonnages enfouis (encombrants et gravats)

L'État a mis en place un barème évolutif :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
TGAP incinération	3 €/tonne	3 €/tonne	8 €/tonne	11 €/tonne	12 €/tonne	14 €/tonne	15 €/tonne
TGAP enfouissement	17 €/tonne	18 €/tonne	30 €/tonne	40 €/tonne	51 €/tonne	58 €/tonne	65 €/tonne

Sur une base de tonnages de

13 200 tonnes d'OM, 3 900 tonnes d'encombrants et 2 750 tonnes de gravats

=> TGAP 2019 : 152 650 €

=> TGAP 2022 : 411 200 €

=> TGAP 2023 : 497 550 €

=> TGAP 2024 : 570 500 €

**Pour limiter l'augmentation de la TEOM, chacun a son rôle à jouer**

Acheter raisonnablement, Éviter le gâchis alimentaire

Réparer plutôt que de remplacer, Donner ce qui peut l'être

Trier ses emballages et ses papiers, Composter ses biodéchets

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi anti-gaspillage de 2020, le tri des biodéchets sera généralisé. L'obligation de tri à la source des biodéchets s'appliquera à tous.

## Concrètement, cela veut dire quoi ?

Les collectivités doivent proposer à leurs administrés une solution pour le tri et la valorisation des biodéchets.

Il ne s'agit pas de mettre en place une collecte spécifique de biodéchets en porte à porte mais de proposer un dispositif qui permette de séparer les biodéchets des OM.

## Que propose le SMIRTOM du Vexin actuellement ?

Depuis 2022, les administrés du SMIRTOM du Vexin peuvent acheter un kit compostage qui se compose :

- D'un composteur
- D'un mélangeur / aérateur
- D'un bioseau

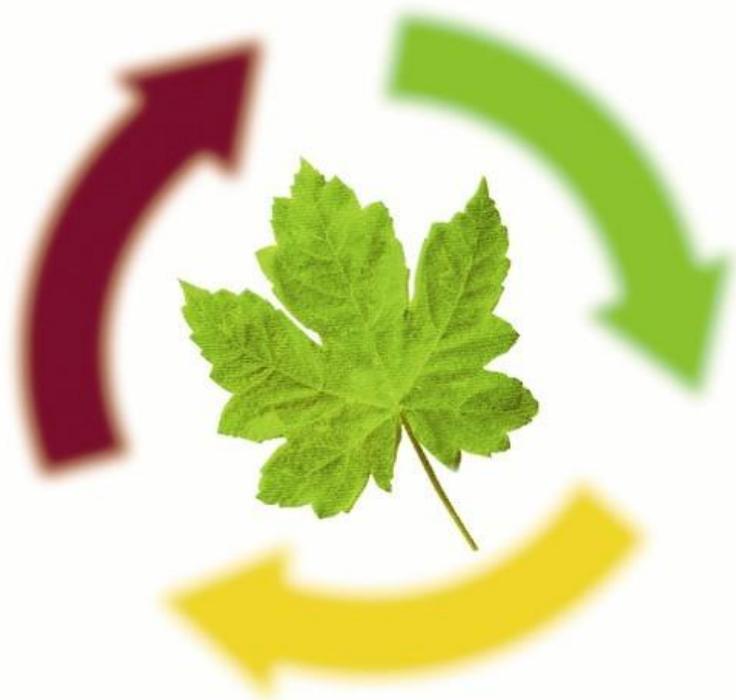


Le SMIRTOM du Vexin a également lancé une étude sur les biodéchets avec un prestataire extérieur (AJBD) : estimation du gisement de biodéchets (dont gros producteurs), propositions de solutions de collecte (notamment pour les collectifs), expérimentation sur quelques points

Pour toute question,  
n'hésitez pas à contacter le SMIRTOM du Vexin

01 34 66 18 40

[smirtom@smirtomduvexin.net](mailto:smirtom@smirtomduvexin.net)



**SMIR***TOM*  
DU VEXIN